

**DÉCISION 2023 – 02****TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2023**

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de modifier et d'actualiser les décisions n°2021-32 du 17 août 2021, n°2022-12 du 22 mars 2022 et n°2022-20 du 16 mai 2022,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs suivants sont modifiés ou intégrés comme suit :

➤ **ACTIVITES SPORTIVES :**

SPORT DECOUVERTE (vacances scolaires)		
Enfants	10h/12h00	14h00/16h00
	2.00 €	2.00 €

Article 2 : Les autres tarifs demeurent inchangés.

➤ **ACTIVITES SPORTIVES :**

CATEGORIE	SEYSSES		EXTERIEURS	
	Mois	Trimestre	Mois	Trimestre
Enfants (- de 18 ans)	11 €	33 €	17 €	51 €
ESCALADE				
Enfants (- de 18 ans)	15 €	45 €	23 €	69 €
Adultes	20 €	60 €	30 €	90 €
MARCHE - RANDONNEE				
Seniors	Individuel	35 €	Individuel	53 €
	Couple	50 €	Couple	70 €
CIRQUE				
Enfants (- de 18 ans)	18 €	54 €	27 €	81 €
SPORTS DIVERS (badminton, futsal, poull ball, handisports...)				
Adultes		20 €		30 €

Une réduction de 50% sera appliquée à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

✦ MEDIATHEQUE : gratuité de la médiathèque

✦ POINT ACTIONS JEUNES 13/17 ANS : tarifs des sorties :

	SEYSSOIS	EXTERIEURS
Arapaho	30 €	

✦ CIMETIERE

	Durée	Tarifs
Concessions <i>Les concessions sont renouvelables dans l'année d'expiration du contrat et dans les 2 années suivant l'expiration du contrat.</i>	50 ans Caveau / Monument / Tombeau	500 euros
	30 ans Caveau / Monument / Tombeau	340 euros
	30 ans Tombe	120 euros
	30 ans Case cinéraire	600 euros
	30 ans Caveau cinéraire ou cavurne	100 euros
Dépositaire	Six premiers mois	Gratuit
	Du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	10 euros
	A compter du 13 ^{ème} mois	10 euros / mois

- **Tombe** : Fosse maçonnée pour deux cercueils maximum. **4,20 m²** (1m40 de large)
- **Caveau** : fosse bâtie en sous-sol avec une pierre tombale sur le dessus. **6 m²** (2m de large)
- **Monument** : construction hors sol en hauteur. **6 m²** (2m de large)
- **Tombeau** : fosse bâtie en sous-sol + construction hors-sol en hauteur. **6m²** (2m de large)
- **Case cinéraire** : élément unitaire d'un columbarium destiné à recevoir une ou plusieurs urnes.
- **Caveau cinéraire ou Cavurne** : sépulture individuelle aux dimensions réduites spécialement destinée à recevoir une ou plusieurs urnes. **1 m²** (1m de large)

✦ OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Marché de plein vent (Vendredi matin / Place de la Libération)

	Abonnés mensuels (paiement le 1 ^{er} vendredi du mois)	Non abonnés
Longueur inférieure ou égale à 3 m	1,20 euros / jour	1,50 euros / jour
Par mètre linéaire supplémentaire	0,30 euros / jour	0,50 euros / jour
Petits producteurs (vente au panier)	1 euro / jour	

Terrasses découvertes

Autorisation permanente	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	15 euros / m ² /an
-------------------------	---	-------------------------------

Mobiliers et occupations du domaine public divers

	L'unité ou l'emplacement
Porte-menus, porte-cartes postales, paravents, mobilier décoratif et objets divers	5 euros / l'unité / an
Présentoirs (imprimés et journaux divers : annonces immobilières...)	
Distribution d'imprimés et journaux divers	
Appareil pour vente de glaces rôtissoires.	
Droit de place spectacles ambulants	50 euros/jour d'ouverture

Commerces ambulants

	Tarif à la journée
Longueur inférieure ou égale à 3 m	1,50 euros / jour
Par mètre linéaire supplémentaire	0,50 euros / jour

♦ LOCATIONS

Bennes / déchets verts	25 euros / benne A payer lors de la réservation	Livraison et enlèvement compris dans le service Pas plus de 2 bennes par an
Bennes / déchets industriels banals	25 euros / benne A payer lors de la réservation + Coût réel du traitement = 148 € / tonne (si variation du prix du prestataire = évolution du tarif) A payer après la réalisation du service	Livraison et enlèvement compris dans le service Pas plus de 2 bennes par an
Bennes / déchets inertes (gravats)	25 euros / benne A payer lors de la réservation + Coût réel du traitement = 20 € / tonne (si variation du prix du prestataire = évolution du tarif) A payer après la réalisation du service	Livraison et enlèvement compris dans le service Pas plus de 2 bennes par an
Tables	Gratuit	Pas de livraison - retrait aux ateliers municipaux vendredi : 13 h / 15 h 30 - retour lundi 9 h / 11 h
Chaises	Gratuit	Pas de livraison - retrait aux ateliers municipaux vendredi : 13 h / 15 h 30 - retour lundi 9 h / 11 h
Si tables et chaises non restituées, amende = 10 € par élément manquant		

Epareuse avec chauffeur <i>Attention ce service ne s'adresse pas aux particuliers, il est effectué lorsque le propriétaire d'un terrain est défaillant</i>	60 € / heure
---	--------------

Barrières	Gratuit	Livraison et retrait par les services techniques
-----------	---------	--

Ramassage des déchets verts le jeudi	Gratuit pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées de + 70 ans <i>Dans la limite de 2 sacs de 100 litres</i>
--------------------------------------	---

Ramassage des encombrants	Gratuit
---------------------------	---------

✦ **POINT ACTIONS JEUNES 13/17 ANS**

Quotient Familial	De 0 à 1500 €	Plus de 1500 €	Extérieurs
Carte d'adhésion annuelle valable de septembre à fin août	60 €	70 €	90 €
Carte d'adhésion trimestrielle valable de septembre à fin août	25 € / 75 € an	28 € / 84 € an	35 € / 105 € an

Participation supplémentaire pour les sorties et séjours / participation majorée de 50% pour les extérieurs

Tarifs des sorties :

	SEYSOIS	EXTERIEURS
Piscine	5 €	7,5 €
Laser Quest	10 €	15 €
Equitation	10 €	15 €
Canoë	10 €	15 €
Patinoire	5 €	7,5 €
Paintball	20 €	30 €
Tepacap	10 €	15 €
Cinéma	5 €	7.5 €
Moto	10 €	15 €
Rafting	10 €	15 €

✦ **ECOLE DE MUSIQUE**

Pour les habitants des communes de Frouzins - Lamasquère - Roques - Seysses

✓ **Adhésion annuelle :**

- 1 adhérent : 30 €, 2 adhérents : 50 €, 3 adhérents et + : 60 €
- adhésion au 2ème trimestre : 20 € ;
- adhésion au 3ème trimestre 10 €

✓ **Tarifs trimestriels**

Le mode de calcul du tarif trimestriel par discipline est le suivant :

$(\text{Revenus} / 12) \times \text{coefficient multiplicateur} = \text{tarif trimestriel par discipline}$
--

Le coefficient multiplicateur dépend du nombre d'inscrits :

Coefficient	1 inscrit	2 inscrits	3 inscrits	4 inscrits	5 inscrits et +
Enfants	0,025	0,02	0,015	0,01	0,008
Adultes	0,06	0,05	0,04	0,03	0,02

Seules les disciplines collectives ont un tarif unique de 45 € par trimestre. Ces disciplines collectives sont gratuites pour tout élève effectuant la formation complète (instrument + FM). Les autres disciplines ont un tarif trimestriel calculé sur les revenus déclarés sur l'avis d'imposition N-2. Quel que soit le résultat obtenu, le tarif ne pourra être inférieur ou supérieur aux tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous :

Inscrits	Disciplines	Tarifs plancher trimestriel	Tarifs plafond trimestriel
Enfants	Formation musicale et éveil musical	36 €	78 €
	Technique vocale	18 €	40 €
	Instrument	43 €	78 €
Adultes	Formation musicale	61 €	124 €
	Technique vocale	31 €	63 €
	Instrument	73 €	144 €
Adultes et enfants	Pratique collective	Tarif unique 45 € gratuit pour tout élève effectuant la formation complète (instrument + FM)	

Pour les habitants extérieurs aux communes de Frouzins - Lamasquère - Roques - Seysses

✓ Adhésion annuelle : 50 € par adhérent

✓ Tarifs trimestriels :

Disciplines	Enfant	Adulte
Technique vocale	50 €	65 €
FM et instrument	252 €	302 €
FM ou instrument	202 €	202 €
Pratiques collectives*	70 €	70 €

*Gratuites pour les élèves qui effectuent FM et instruments

♦ **TRANSPORT DES AINES**

Minibus avec chauffeur pour les Aînés		
Mardi	Quartiers / Intermarché	Gratuit
Vendredi	Quartier / Marché de plein vent	Gratuit

♦ **VACATION FUNERAIRE**

Montant unitaire : 20 €

♦ **LOCATION TERRAIN SAVIGNOL**

- ✓ Le tarif de la location du terrain Savignol est fixé à 1.000 € pour une saison footballistique.
- ✓ La location correspond à l'utilisation du terrain une fois par semaine maximum et pour le déroulement d'une rencontre sportive.

♦ **LOCATION SALLE FESTIVE DES AUJOULETS**

Utilisateur	Tarif = 1 journée en semaine	Tarif = forfait weekend
Particulier ou association Seyssois	150 €	250 €
Particulier hors commune	300 €	500 €
Entreprise Seyssoise	250 €	450 €
Entreprise hors commune	400 €	800 €

♦ **UTILISATION DE LA SALLE DES FETES**

Utilisateur	Tarif
Associations	1 €

Tarifs Installation et rangement des matériels

	MISE EN PLACE		
	Semaine	Samedi	Dimanche et jours fériés
Installation 100 chaises	20 €	40 €	70€
Installation 200 chaises	40 €	60 €	95 €
Installation tables et chaises dans une salle	50 €	90 €	145 €
Installation tables et chaises dans deux salles	80 €	110 €	180 €
Installation pour loto	110 €	150 €	240 €

	RANGEMENT		
	Semaine	Samedi	Dimanche et jours fériés
Rangement 100 chaises	20 €	40 €	70€
Rangement 200 chaises	40 €	60 €	95 €
Rangement tables et chaises dans une salle	50 €	90 €	145 €
Rangement tables et chaises dans deux salles	80 €	110 €	180 €
Rangement pour loto	110 €	150 €	240 €

✦ LOCATION SALLE STEPHANE HESSEL

Utilisateur	Tarif = 1 journée en semaine	Tarif = forfait weekend end
Particulier Seysois	50 €	100 €
Particulier hors commune	100 €	200 €
Entreprise Seysoise	75 €	150 €
Entreprise hors commune	150 €	300 €

✦ ENCARTAGE DE DOCUMENTS DANS L'ECHO DU BINOS (SERVICE PROPOSE AUX ASSOCIATIONS SEYSOISES)

- ✓ Montant unitaire : 92 € par document A5 inséré

✦ POUR LES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES COMMERCES AMBULANTS (HORS MARCHÉ DE PLEIN VENT)

- ✓ Occupation hebdomadaire régulière : 10€ par jour par camion ou installation (payable à l'avance chaque début de mois avant la première occupation).
- ✓ Occupation ponctuelle : 30€ par jour par camion ou installation supérieurs ou égal à 10 mètres linéaires ou de diamètre, 15€ par jour par camion ou installation inférieurs à 10 mètres linéaires ou de diamètre (payable à l'avance à l'inscription).

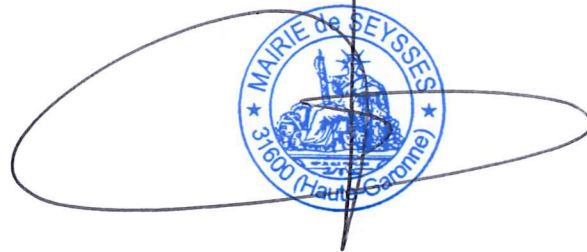
✦ POUR LES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LA FETE FORAINE ANNUELLE DE SEYSSES

- ✓ Manèges :
 - Diamètre ou longueur de 20 mètres et plus : 200€
 - Diamètre ou longueur entre 16 et 20 mètres : 150€
 - Diamètre ou longueur entre 10 et 16 mètres : 100€
 - Diamètre ou longueur inférieur à 10 mètres : 75€
- ✓ Stands :
 - Inférieur à 10 mètres linéaires : 50€
 - Supérieur à 10 mètres linéaires : 75€

- Article 3 :** Les décisions n°2021-32 du 17 août 2021, n°2022-12 du 16 mai 2022 et n°2022-20 du 16 mai 2022 sont abrogées.
- Article 4 :** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 30 janvier 2023

Le Maire,
Jérôme BOUPELOUP



Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 031-213105471-20230130-DEC2023_02-AU

